



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

## Séance du jeudi 2 avril 2026

### Délibération n° 2026- 37

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoirs : 2  
Votants : 19

*Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2026*

*Date d'affichage électronique de la convocation : 27/03/2026*

*Secrétaire de Séance : Serge FERRANDEZ*

**Présents** : Bertrand GAULÉ, Franck BAULAN, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Sophie ESTAIS, Delphine MOLLARD, Erika GARDON, Manon CHADUIRON

**Absent(s) représenté(s)** : Thomas RIGAUD a donné pouvoir à Franck BAULAN, Yoann TRICAULT a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT

**Absent (s):**

**URBANISME – Constitution du Comité de pilotage en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune**

Vu la délibération n° 2024-22 du 09 avril 2024 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Consorce et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation

Vu la délibération n° 2026-10 du 25 février 2026 approuvant le bilan de la concertation et l'arrêt de projet du PLU de la commune de Sainte-Consorce,

Considérant la nécessité de créer un comité de pilotage pour accompagner l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire indique que le comité de pilotage (COFIL) assurera le suivi de l'ensemble de la procédure et se réunira autant que de besoin. Il définira la stratégie, les objectifs et les orientations du PLU. Il lui incombera de piloter l'ensemble de la démarche et suivre notamment les études de diagnostic, l'évaluation environnementale, le travail de définition du projet de territoire (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OPA) et de sa traduction règlementaire. Il pilotera les groupes de travail et validera leurs propositions. Enfin, il sera force de proposition auprès du conseil municipal.

**Le comité de pilotage sera au centre du dispositif d'élaboration du PLU.**

Il sera composé de dix élus sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le COFIL associe les Personnes Publiques associées par étapes. Il sera chargé d'intégrer leurs remarques au fur et à mesure de l'élaboration du PLU.

Des groupes de travail élaborant des propositions dans une démarche participative et selon des thématiques ciblées, intégrant, les élus, les acteurs locaux, la population et toute personne pouvant apporter son expertise pourront également lui être associés si nécessaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

- Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 – Abstention : 0 – Pour : 19 – Contre : 0

- **APPROUVER** la constitution du comité de pilotage
- **DECIDE DE FAIRE** un appel à candidature afin d'acter sa constitution
- **DIT** que les membres du COPIL sont les suivants :
  1. Anne FOUCHER
  2. Serge FERRANDEZ
  3. Jean-Marc THIMONIER
  4. Thomas RIGAUD
  5. Thierry DESCHAMP
  6. Franck BAULAN
  7. Philippe VILLAIN
  8. Yoann TRICAULT
  9. Manon CHADUIRON

Le Maire  
Bertrand GAULÉ



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmis en Préfecture*